

REÇU 27 DEC. 2018

Communauté De Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois - Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

PREFECTURE DE L'ISERE
21 DEC. 2018
SECTION COURRIER

2018/133 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

LE 21 DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT, le 12 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 6 novembre 2018

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Frédéric Troy, Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, Pierre Suzzarini, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Anne-Marie Barbe, Marcel Calvat, Gérard Dangles, Claude Didier, Pierline Hunckler, Laurent Viillard, Dominique Parlouar, Marie-Jo Villard, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Ameline Diénot, Daniel Niot, Béatrice Vial, Christian Roux, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jacqueline Bonato, David Piccarretta, Jean-Pierre Barba.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Yves Capron.

Pouvoirs : Bellier Jean-Bernard à Victor Vecchiato, Alain Rougale à Marie-Jo Villard, Michel Picot à Sabine Campredon, Bernard Coquet à Marcel Calvat, Véronique Menvielle à Anne-Marie Barbe, Joël Cavret à Daniel Niot, Colette Giroud à Christian Roux

Votants : 36 Pour : 33 Abstentions : 3

OBJET : REPARTITION DU FONCIER ECONOMIQUE DISPONIBLE

En réponse aux objectifs fixés en matière de consommation d'espace et de répartition plus équilibrée de l'emploi entre les secteurs de la Grande Région de Grenoble, le SCoT définit pour chacun de ses secteurs une enveloppe maximale de foncier économique libre et mobilisable.

Il s'agit d'identifier l'ensemble des sites économiques dédiés classés au sein des documents d'urbanisme (qu'il s'agisse de zones d'activités d'enjeu stratégique, d'enjeu local ou de sites isolés), tels que les zones Ui, AUi et AU dont la vocation économique est inscrite dans le PADD du document d'urbanisme.

Le SCoT précise que « sont considérés disponibles les espaces non bâtis ou non occupés par une activité économique, non concernés par une mesure ou une situation empêchant leur aménagement (friche, sols pollués...) et compatibles avec les dispositifs réglementaires spécifiques, notamment les périmètres de protection (ex: PPRT, PPRI) ».

Dans ce cadre, un maximum de 20 hectares a été déterminé pour l'ensemble du secteur Trièves. Cette répartition doit être effectuée à minima à l'échelle communale pour faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT, et doit s'appuyer sur un document approprié (schéma de développement économique, protocole d'accord...).

En l'absence de répartition communale, toute nouvelle ouverture à l'urbanisation pour une vocation économique, se verrait contrainte par des règles de dimensionnement proportionnelles au nombre d'emplois présents sur la commune concernée. La CC du Trièves s'est donc engagée avec l'ensemble de ses communes, dans un travail d'inventaire exhaustif du foncier économique occupé, disponible et envisagé au sein des documents d'urbanisme.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'approuver et de formaliser le protocole d'accord avec le SCoT sous la forme d'un tableau figurant ci-dessous.

Nota : Ces enveloppes concernent le foncier « net ». Leur traduction au sein des documents d'urbanisme devra intégrer, en complément, l'ensemble des surfaces complémentaires dédiées aux voiries, bassins de rétention, équipements publics...

Répartition du foncier économique disponible

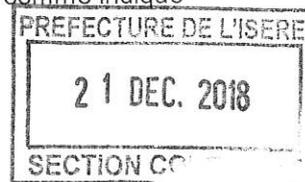
Surface totale de la ZA - foncier non disponible et non maîtrisable

Communes	Situation document d'urbanisme	Superficie totale de la ZA	Foncier « non disponible »		Foncier « non maîtrisable »	Foncier net disponible (Terrain équipé et desservi)	Foncier envisagé (Prospective à plus de 10 ans)	Foncier net Enveloppe Totale
			(Bâtie, soumis à risque ou mobilisé)	(Réserve ou compromis de vente)				
St Martin de la Cluze	Zone la Coynelle PLU en Cours d'élaboration - Etude de discontinuité et amendement Dupont	36 185 m ²	8 213 m ²	0	0	27 972 m ²		27 972 m ²
Avignonnet	Les Marceaux Zone mixte habitat/EcoCorte communale en cours	71 023 m ²	13 002 m ²	0	0	Parcelles 29 (communales) 0	58 021 m ²	58 021 m ²
Roissard	Le Fau Zone UE1 au PLU	17 622 m ²	17 622 m ²					0
Clelles	Zone la Croizette Existante PLU en cours d'élaboration	65 444 m ²	47 189 m ²	9 701 m ²	9 701 m ²	8 554 m ²		
Monestier de Clermont	Les Carrelaires Zone UE au PLU Zone UE	37 923 m ²	37 923 m ²		Réaménagement RD 1075 et impact paysage	2 parcelles 19 448 m ²		28 002 m ² 0
ST Michel les portes	Zone A1e au PLU	30 600 m ²	0 m ²			30 600 m ²		30 600 m ²
Mens	Les Sagnes zone U3y au PLU Les apreaux zone AU3y + OAP au PLU	25 000 m ²	25 000 m ²			15 000 m ²		15 000 m ²
TOTAL		324 840 m ²	155 544 m ²	9 701 m ²	9 701 m ²	101 574 m ²	58 021 m ²	159 595 m ² 15.95 ha

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** et **FORMALISE** le protocole d'accord avec le SCOT comme indiqué sur le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 novembre 2018
Le Président
Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/18 et de sa publication le 18/12/18